

Spécialisation des physiothérapeutes

Déclaration de politique

© World Physiotherapy 2019
www.world.physio



Spécialisation des physiothérapeutes

La Confédération mondiale de la physiothérapie (WCPT) appuie le leadership dont font preuve ses organisations membres et les efforts qu'elles déploient pour influencer les politiques nationales relatives à la spécialisation de la pratique de la physiothérapie, lorsque cette activité est considérée comme étant bénéfique pour le public et la profession en ce qu'elle promeut des normes élevées de physiothérapie. Conformément à la déclaration de politique générale de la WCPT sur la pratique avancée de la physiothérapie, il convient de distinguer la spécialisation professionnelle de la pratique avancée. Alors que les physiothérapeutes qui sont des praticiens avancés sont normalement des spécialistes, les physiothérapeutes spécialisés peuvent ne pas être des praticiens avancés¹.

La WCPT souhaite harmoniser et coordonner le développement de la spécialisation des physiothérapeutes en adoptant des principes, des définitions et des lignes directrices cohérentes².

La WCPT préconise que les organisations membres encouragent et appuient ce qui suit.

- La qualification d'un spécialiste en physiothérapie comprend un processus formel d'évaluation et de reconnaissance des connaissances et compétences cliniques approfondies de la spécialité, dans l'attente que le processus formel soit entièrement documenté.
- Un physiothérapeute démontre une compétence clinique approfondie dans sa spécialité en obtenant auprès d'une organisation membre ou d'un agent accrédité une reconnaissance officielle de ses connaissances et de ses compétences.
- La spécialisation ne doit pas être considérée, ou sous-entendue, comme étant une limitation de la pratique. L'ensemble du domaine d'activité de la physiothérapie restera ouvert à tous les physiothérapeutes dûment qualifiés, spécialistes ou non, exerçant à leurs niveaux de compétence respectifs.

Glossary (<https://world.physio/resources/glossary>)

Advanced practice

Specialisation

Specialist physical therapist

Accreditation

Approval, review and related policy information	
Date adopted:	Originally approved at the 13th General Meeting of WCPT June 1995. Revised and re-approved at the 16th General Meeting of WCPT June 2007. Revised and re-approved at the 17th General Meeting of WCPT June 2011. Revised and re-approved at the 18th General Meeting of WCPT May 2015. Revised and re-approved at the 19th General Meeting of WCPT May 2019.
Date for review:	2023
Related WCPT policies:	WCPT policy statement: <ul style="list-style-type: none">• Description of physical therapy• Advanced physical therapy practice

Reference

1. World Confederation for Physical Therapy. Policy statement: Advanced physical therapy practice. London, UK: WCPT; 2019. <https://www.wcpt.org/policy/ps-advanced-pt-practice> (3 June 2019)

© World Confederation for Physical Therapy 2019